

Discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail, 2017

PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL: DÉFIS ET PERSPECTIVES

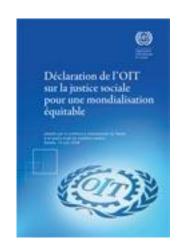
Outline

- Contexte
- Le rapport en bref
- Points à discuter
- Plan de travail provisoire
- Panel de haut-niveau

Contexte

Dans le suivi des Déclarations de 1998 et de 2008, la discussion récurrente par la CIT veille à ce que l'Organisation puisse mieux comprendre les réalités et les besoins divers des Etats membres.

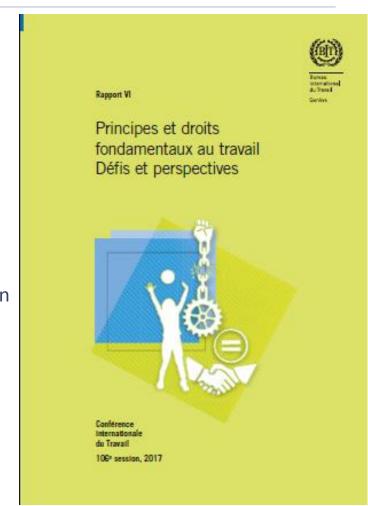
La première discussion récurrente sur les Principes et Droits Fondamentaux au travail a eu lieu en 2012; à la suite de cette discussion, le Conseil d'administration a adopté un plan d'action pour la période 2012-2016.



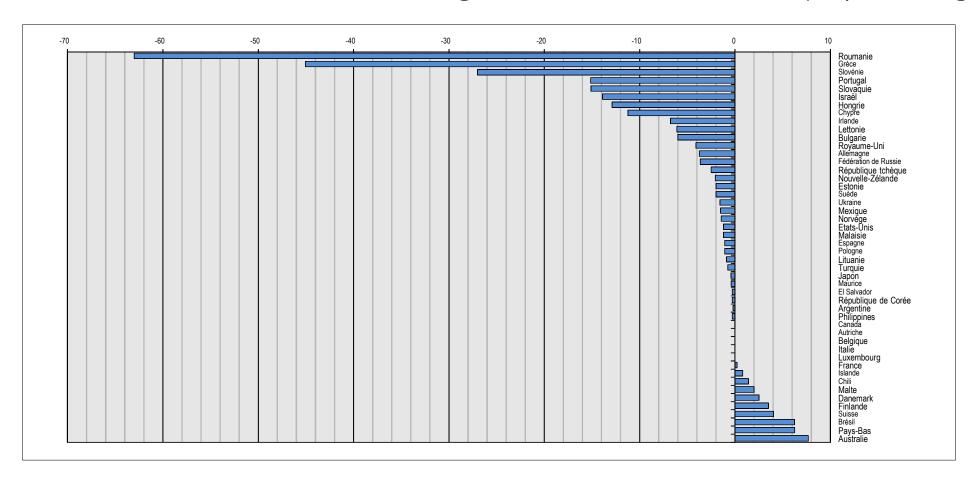


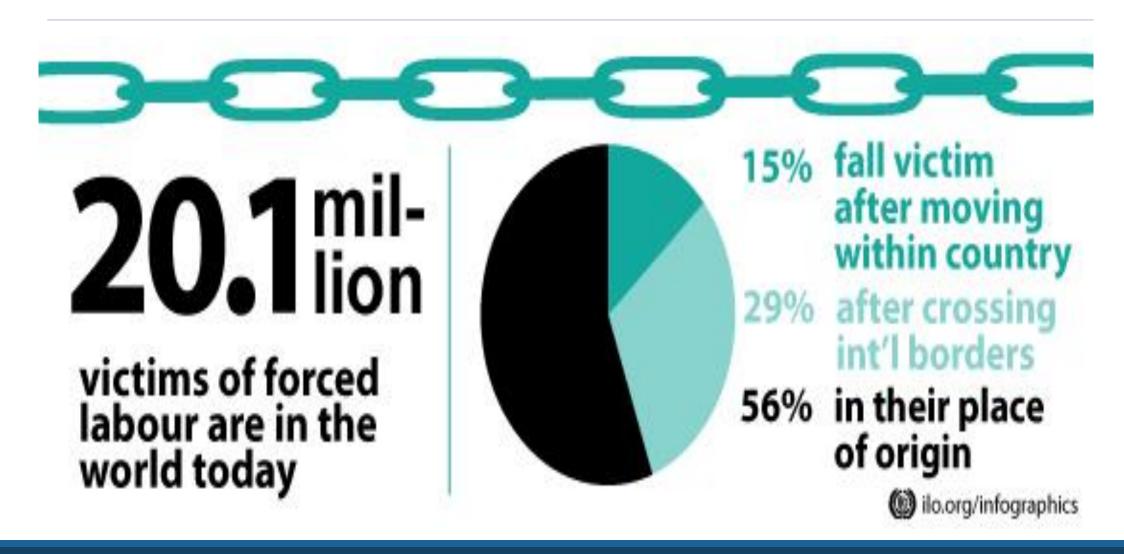
Tendances et problèmes

- Image globale et dynamique par catégorie: évolutions
- Ratification des conventions fondamentales de l'OIT
- Partie thématique
 - L'économie informelle
 - L'économie rurale
 - Chaînes d'approvisionnement mondiales et zones franches d'exportation
 - Formes atypiques d'emploi
 - Situations de fragilité ou de conflit

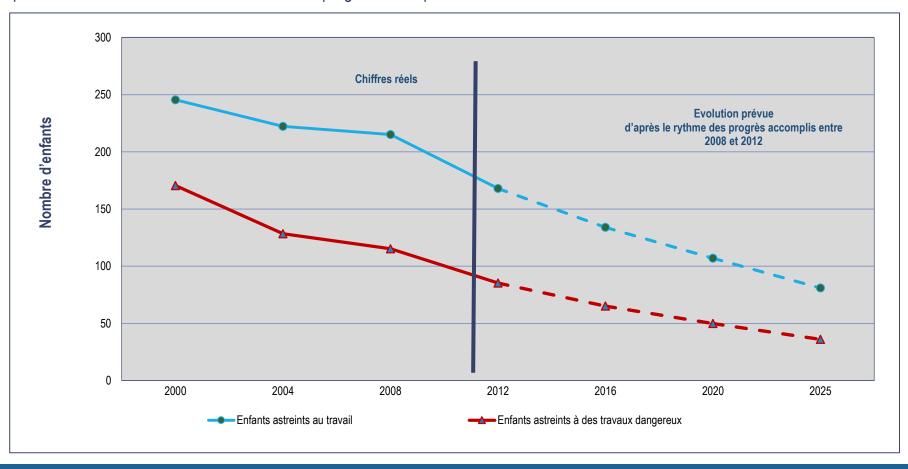


Evolution des taux de couverture de la négotiation collective 2008-12/13 (en pourcentage)

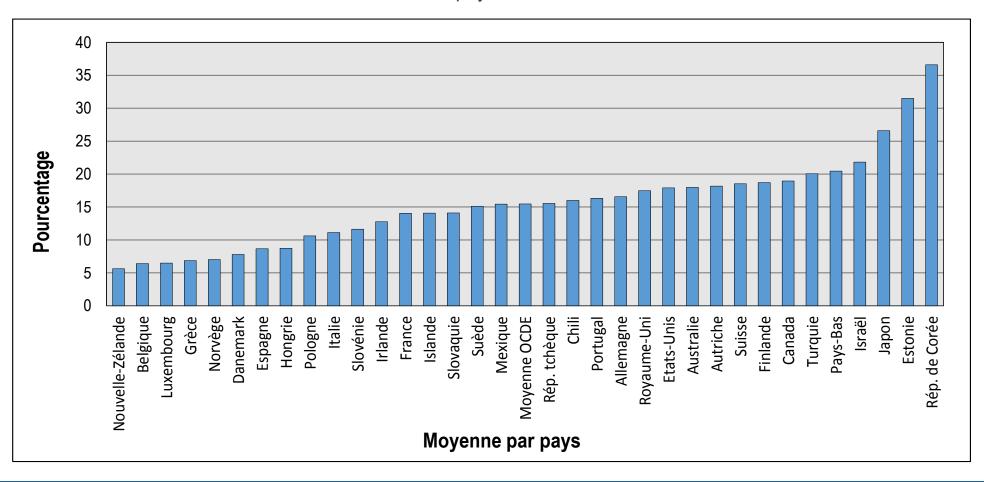




Nombre d'enfants (en millions) astreints au travail ou à des travaux dangereux – chiffres réels pour la période 2000-2012 et projections pour la période 2016-2025 calculées sur la base des progrès accomplis entre 2008 et 2012



Ecart salarial entre hommes et femmes dans les pays de l'OCDE



Action de l'Organisation et de ses mandants

- Efforts déployés par les mandants
 - Legislation et politiques
 - Activités des partenaires sociaux
 - Coopération régionale et internationale
- Mise en oeuvre par le Bureau du plan d'action pour 2012-2016
- Evaluation indépendante de haut niveau des stratégies de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail



Initiatives prises dans d'autres cadres de promotion des principes et droits fondamentaux au travail

- Les Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- Institutions économiques internationales et régionales
- Dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux



Initiatives prises dans d'autres cadres pour la promotion des principes et droits fondamentaux au travail

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE







INFRASTRUCTURE

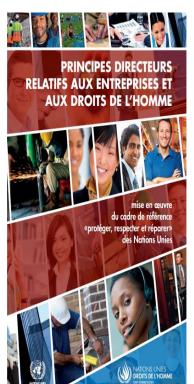


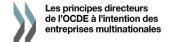


































Dans l'avenir – observations sur le renforcement de l'action en faveur des principes et droits fondamentaux

- Tendance générale De la ratification à l'application
- L'action de l'OIT Des PPTD aux partenariats et au partage des connaissances
- Les cadres internationaux De l'agenda 2030 aux accords commerciaux et aux accordscadres internationaux



Points pour discussion – Point No. 1

Le chapitre 1 fournit une image globale et souligne les opportunités et les défis spécifiques pour chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux.

- a) Quelles ont été vos expériences et quelles leçons avez-vous apprises pour donner effet à la Déclaration de 1998 et respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux afin de renforcer les objectifs sociaux, économiques et de développement dans votre pays? Dans votre expérience, qu'est-ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné?
- b) Quels sont les efforts supplémentaires déployés par les gouvernements et les partenaires sociaux pour promouvoir et assurer la réalisation effective des principes et droits fondamentaux aux niveaux national et mondial?

Points pour discussion – Point No. 2

Le chapitre 2 présente un résumé de certaines des réalisations du plan d'action sur les principes et droits fondamentaux adopté en 2012. Compte tenu des réalisations et des défis dans la mise en œuvre du plan d'action et des conseils fournis dans l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale en 2016 :

- (a) Quelles devraient être les priorités du Bureau en ce qui concerne la coopération au développement, les PPTD, le renforcement des capacités, la recherche, les mesures liées aux normes et l'allocation des ressources pour les principes et droits fondamentaux?
- (b) Quelles mesures le Bureau et les États membres devraient-ils prendre pour promouvoir davantage la stratégie intégrée de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux?
- (c) Quelles mesures supplémentaires seraient requises pour que le Bureau et les États membres donnent un nouvel élan à la campagne pour la ratification universelle des huit conventions fondamentales et du Protocole à la convention no 29?

Points pour discussion – Point No. 3

Le chapitre 3 fournit des informations sur l'augmentation des références aux principes et droits fondamentaux dans les cadres internationaux. Des cibles spécifiques dans l'Agenda 2030, en particulier, imposent une responsabilité à l'OIT pour aider à piloter et à suivre les progrès réalisés dans la réalisation effective des principes et droits fondamentaux.

- (a) Comment veiller à ce que la cohérence des politiques soit maintenue dans les forums internationaux par rapport aux principes et droits fondamentaux et qu'ils soient mieux intégrés dans les politiques et les stratégies d'autres acteurs internationaux?
- (b) Quelles mesures les États membres et le Bureau devraient-ils entreprendre pour intégrer le tripartisme dans les cadres internationaux et renforcer les capacités des partenaires sociaux afin que tous les constituants participent pleinement aux processus SDG?
- (c) Comment les alliances émergentes peuvent-elles être pleinement mobilisées pour avoir un impact positif durable sur la réalisation des principes et droits fondamentaux?

Plan de travail provisoire

Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vendredi 9	Samedi 10	Lundi 12	Mardi 13	Mercredi 14	Jeudi 15
A.M.	A.M. Discussion: Point 1	A.M. Discussion: Point 2	A.M. Discussion: Point 3	A.M. Groupe de rédaction	A.M. Groupe de rédaction	A.M.	A.M. Considération des amendements	A.M. Considération des amendements Adoption des conclusions	A.M. Soumission du rapport et des conclusions en plénière
P.M. Déclarations d'ouverture	P.M. Discussion: Points 1 and 2	P.M. Panel de haut niveau Discussion: Point 3	P.M. Discussion: Point 3 Briefing prochaines étapes	P.M. Groupe de rédaction	P.M. Groupe de rédaction	P.M. Réception des amendements	P.M. Considération des amendements	P.M.	

Panel de haut niveau

Titre: Renforcement des principes et droits fondamentaux au travail dans l'arène

internationale

Date: Mercredi 7 juin 2017

Heure: 15h30 – 17h30

Panélistes:

- Kate Gilmore, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
- Jamesina King, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Thangavel Palanivel, Programme des Nations Unies pour le développement
- Jos Verbeek, Banque mondiale